



LETTRE DE MISSION AU COMITÉ ASSOCIATIONS MODÈLE ÉCONOMIQUE IESF VIS-À-VIS DES ASSOCIATIONS

Préambule

Depuis de nombreuses années, le calcul des cotisations (C) acquittées par les adhérents IESF (national) s'effectue de la manière suivante :

$$C = (\text{Total cotisations encaissées année } n-2 / \text{montant cotisation nominale année } n-1) \times 4,75\text{€}$$

Le paiement de cette cotisation donne accès à différents services et confère des droits de vote proportionnels pour les Assemblées Générales. Il existe aussi des dispositions dérogatoires, applicables sous certaines conditions, en cas de déficit économique de l'association.

L'IESF constate l'évolution des modèles économiques des Associations d'Alumni, et le mode de calcul en vigueur à l'IESF a besoin d'évoluer pour prendre en compte certaines situations tendant à se généraliser chez les adhérents IESF:

- associations ayant adopté la "Cotisation à Vie" forfaitaire (CAV) pour leurs ingénieurs,
- associations percevant des cotisations en provenance à la fois de leurs ingénieurs et de leurs étudiants (qui ne figurent pas au Répertoire IESF), annuellement ou selon un dispositif CAV,
- associations ne percevant pas de cotisations du tout, dont le mode de financement s'appuie sur des dons de diverses provenances, des subventions accordées par les écoles ou par d'autres organismes, ou diverses aides en nature (locaux, matériel, systèmes d'information, personnel à temps partagé ...)
- associations combinant plusieurs modes de financement
- ...

Les ressources autres que les cotisations traditionnelles des ingénieurs peuvent représenter aujourd'hui une proportion substantielle (et croissante) des ressources totales des associations membres, ce qui n'est pas pris en compte par la formule de calcul actuelle d'IESF (fonction linéaire à une seule variable).

Par voie de conséquence, quand les ressources traditionnelles des associations sont en baisse, les ressources d'IESF le sont également, même si un nombre significatif d'associations ont su trouver des modes de financement alternatifs qui peuvent compenser et même renverser une telle tendance.

Mission

Le Bureau Exécutif IESF a acquis la conviction qu'il faut **inventer un nouveau modèle économique** pour IESF. Sans vouloir se montrer alarmiste, c'est une nécessité stratégique qui impacte l'avenir d'IESF à moyen terme.



Le Bureau Exécutif IESF souhaite donc charger le Comité Associations de constituer un groupe de travail représentatif en vue de :

- formaliser un inventaire des modes de financement utilisés actuellement par les membres d'IESF, quelle que soit leur taille, après une large consultation (par interviews ...),
- imaginer ce que pourrait être un nouveau modèle économique ne reposant plus uniquement sur les cotisations encaissées par les associations auprès de leurs membres adhérents (ingénieurs, docteurs, élèves ingénieurs ou doctorants le cas échéant ...), tout en restant simple d'utilisation,
- réaliser des simulations quantifiées, prenant en compte, le cas échéant, les cotisations vers les Régions IESF,
- tester la ou les solutions envisagées auprès d'associations représentées au Comité Associations,
- étudier soigneusement la continuité entre la formule de calcul actuelle et le nouveau modèle envisagé.

Le Comité Associations et le groupe de travail spécifiquement constitué œuvreront dans un esprit de concertation avec les adhérents, en gardant à l'esprit à la fois la dimension comptable de la démarche (pour les associations comme pour IESF) et sa dimension politique : toute décision de mise en œuvre serait soumise *in fine* à l'Assemblée Générale délibérant selon les règles de majorité actuelles. Le Comité Associations fournira au Bureau Exécutif IESF pour le mois de mars 2019 des recommandations susceptibles d'être approuvées par le Conseil d'Administration puis par l'Assemblée Générale de 2019, pour une mise en application avant la fin de 2019, en vue de l'appel à cotisation de 2020, ou ce qui en tiendra lieu, en conformité avec les Statuts et le Règlement Intérieur de l'IESF.